

La Sidra

DE LA SEMAINE

50 ^{ÈME} ANNIVERSAIRE
BETH LOUBAVITCH
1968 - 2018

TAZRIA

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

La Paracha Tazria poursuit le sujet des lois de pureté et d'impureté rituelle.

Une femme qui donne naissance doit suivre un processus de purification, qui comporte l'immersion dans un Mikvé (un bassin d'eau naturelle) et des offrandes apportées au Temple. Tous les garçons doivent être circoncis le huitième jour de leur vie.

Tsaraat (souvent traduit par « lèpre ») est une plaie surnaturelle qui peut également toucher les vêtements. Si des taches blanches ou roses apparaissent sur la peau d'une personne (rouge foncé ou vertes sur les vêtements), l'on doit faire appel à un Cohen. S'appuyant sur l'observation de différents signes, comme une croissance de la zone atteinte après une mise en quarantaine de sept jours, le Cohen prononce que la tache est Tamé (impure) ou Tahor (pure).

La personne affligée de Tsaraat doit résider seule à l'extérieur du campement (ou de la ville) jusqu'à ce qu'elle soit guérie. Les parties touchées du vêtement sont enlevées. Si la Tsaraat s'étend ou revient, tout le vêtement doit être brûlé.

Surmonter nos instincts primaires

La Paracha Tazria s'attache aux lois de pureté spirituelle et d'impureté spirituelle, relatives à l'espèce humaine. Rachi, citant le Midrach statue : « Rav Simlaï dit : 'Tout comme la création de l'homme survint après la création de tous les animaux, les bêtes sauvages et les oiseaux, ainsi en va-t-il des lois prévues pour lui qui viennent après celles qui sont relatives aux animaux, aux bêtes sauvages et aux oiseaux'. »

L'expression « tout comme... ainsi... » indique que si les lois concernant les hommes sont indiquées en dernier ce n'est pas parce que l'homme fut créé le dernier. En effet, le cas échéant, le Midrach aurait déclaré : « Puisque l'homme a été créé en dernier... donc... ».

La construction de la phrase indique plutôt que les lois relatives en dernier lieu le sont pour la même raison que celle qui explique que l'homme fut créé en dernier.

Quelle est-elle donc ?

Le Midrach poursuit en expliquant : « ainsi si l'homme se comporte de façon inappropriée, il lui est dit : 'même un mouche-ron, même un ver t'ont précédé !' »

Les commentateurs s'interrogent : cette explication s'applique à la création de l'homme mais non à ses lois ! Pourquoi le Midrach utilise-t-il donc l'expression « tout comme l'homme fut créé... ainsi également ses lois » plutôt que « puisque l'homme a été créé le dernier... donc (il s'en suit que) ses lois ont été citées en dernier... » ?

Suite en page 2

Edito

Le beau temps du miracle

Un nouveau mois qui commence tient toujours de l'expérience étrange. C'est que le déroulement des jours passés nous avait habitués à une certaine façon de voir et de vivre les choses, tant il est vrai que chaque mois porte en lui sa puissance et sa signification particulières. Bien sûr, la joie a été, à la fois, le moteur et le guide du mois d'Adar ; elle nous a ainsi portés jusqu'à l'orée du mois suivant : Nissan. Alors qu'il commence, ce sont d'autres images qui éclairent peu à peu notre conscience.

Certes, la liberté est maintenant notre point d'horizon et nous aurons l'occasion de le ressentir avec une attention accrue. Mais, en ce début de période, l'enchantement vient d'ailleurs. Il vient du simple nom du mois. On entend « Nissan » et c'est d'ores et déjà le terme « Ness – miracle » qui résonne. Car c'est bien à un niveau plus élevé de conscience qu'il nous est donné de parvenir. En effet, la vie peut se décliner de façons diverses. Elle peut suivre le cours de la nature telle un classique « long fleuve tranquille ». Mais elle peut prendre un chemin inattendu, une voie surprenante où le champ des possibles devient subitement sans limites. Le miracle est alors entré dans notre quotidien, d'une certaine façon en nous-mêmes.

La vie du peuple juif de manière générale, et celle de chacun, ont bien souvent appartenu à cette deuxième catégorie. Et elles continuent de le faire. Cela s'appelle avoir une vision qui porte loin, comprendre ses propres actes comme des éléments d'un plus grand tout et ne pas se laisser enfermer dans les contraintes imposées par le monde ou la société globale. Pour notre vie personnelle, cela signifie que le miracle devient réalité et que rien ne rime mieux avec une telle notion que celle de liberté.

Ce miracle-là ne doit pas être un moyen de fuite ou d'oubli. Il signifie, au contraire, avoir intensément conscience. Notre vie en est alors changée, d'abord au niveau individuel et, par cela, au niveau collectif. Car, avec la fête de Pessa'h approchant, c'est à des chaînes enfin brisées que l'on pense et à la Délivrance ultime, celle des temps messianiques.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE
CHABBAT TAZRIA

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 20h 08
Sortie : 21h 17

Bordeaux 20.16
Grenoble 19.51
Lille 20.08
Lyon 19.55

Marseille 19.51
Montpellier 19.57
Nancy 19.53
Nantes 20.22

Nice 19.44
Rouen 20.14
Strasbourg 19.47
Toulouse 20.07

A partir du dimanche 31 mars 2019 Pose des Téléphones : 6h 28 Heure limite du Chema : 10h 43 Roch 'Hodech Nissan : samedi 6 avril 2019



Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine - 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV

Rabbi Chnéor Zalman de Lyadi explique que le fait même que l'homme soit capable de pécher, même si concrètement il ne le fait pas, implique un degré d'infériorité par rapport à ces créatures qui sont « incapables de violer la volonté de D.ieu. »

Cette possibilité de pécher explique pourquoi les lois le concernant sont citées après celles de toutes les autres créatures et pourquoi il fut créé après toutes les autres. Le Midrach affirme donc que le même raisonnement s'applique dans les deux cas : celui de la création de l'homme et ses lois.

L'étude de la Torah progresse du simple au complexe. Ce principe s'applique également aux Parachiot. D'abord viennent celles qui sont le plus facilement accessibles puis, par la suite, celles qui sont plus difficiles.

La conséquence en est que la raison pour laquelle l'homme a été la dernière création (la possibilité de pécher et donc de lui dire que les créatures inférieures l'ont précédé) est également la raison pour laquelle les lois le concernant viennent à la fin. Car il est plus simple de purifier et d'élever ce qui est incapable de transgresser la Volonté divine que de purifier et d'élever l'homme, créature complexe, capable de transgresser la Volonté de D.ieu. Mais selon le même raisonnement, l'homme est également capable d'accomplissements bien plus importants, quand il réussit à vaincre le mal, que s'il n'avait reçu que le bien, d'En Haut, sans nécessité de lutter.

Quand un homme surmonte sa propension à mal agir, il parvient à un plus grand bien par le fait même qu'il n'ait pas été gratifié de cette aptitude à sa naissance et qu'il a dû la gagner.

C'est la raison pour laquelle bien que chaque Juif soit béni d'une âme divine, « véritable partie de D.ieu En-Haut », cette spiritualité ne se révèle-t-elle qu'après qu'il ait combattu ses instincts primaires,

ses sensations superficielles. Mais quand l'homme remporte ce combat, il peut être confiant que le bien qu'il possède désormais en lui est quelque chose qui l'a pé-né-tré.

Cela explique également le commentaire de Rav Simlaï. Il ne descendait pas d'ancêtres illustres et ne pouvait donc se reposer sur le mérite de ses aïeux. Son service spirituel soulignait donc l'importance de l'effort et de l'initiative personnels. Il considérait que la qualité la plus pré-

cieuse de l'homme est sa force pour surmonter les côtés négatifs de sa nature. Une nature dont il devait être prévenu des failles et contre laquelle il fallait investir de réels efforts : « même un moucheron et un vers t'ont précédé ».

Mais quand il investit des efforts et de la diligence, rien ne peut se comparer aux réalisations spirituelles d'un homme.

SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE

01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

	Caméra & Vidéo-Surveillance
	Alarme & Télésurveillance
	Contrôle d'accès & Interphonie
	Serrurerie & Portes blindées
	Store, Volet & Rideau métallique
	Portail & Porte de garage

Pro'Embal'Jet
Grossiste emballage et hygiène

Destiné aux collectivités tels que école /synagogues /restaurants etc...

- Hygiène
- Jetable
- Emballage
- Ouate

Z.I de la Haie Griselle
21, rue du 8 Mai 1945
94470 BOISSY ST LÉGER
contact@proembaljet.com
+33 1 43 77 07 09
www.proembaljet.com

CAMPAGNE DE PESSA'H 5779

Offrez le Séder complet aux personnes en difficulté

J'offre repas de Séder au prix de 10€ l'un

par un chèque de €

libellé à l'ordre de Beth Loubavitch et à adresser au Beth Loubavitch :

Campagne de Pessa'h 8, rue Lamartine - 75009 Paris

Etude du **RAMBAM**

• DIMANCHE 31 MARS – 24 ADAR II

Mitsva positive n° 102: Il s'agit du commandement qui nous a été imposé relatif à l'impureté due à un vêtement atteint de lèpre.

Mitsva positive n° 103: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné au sujet d'une maison atteinte de lèpre.

• LUNDI 1^{er} AVRIL – 25 ADAR II

Mitsva positive n° 99: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne l'impureté de la femme éprouvant le flux.

• MARDI 2 AVRIL – 26 ADAR II

Mitsva positive n° 100 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné au sujet de l'impureté de la femme après l'accouchement.

• MERCREDI 3 AVRIL – 27 ADAR II

Mitsva positive n° 106: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de la femme atteinte de flux en dehors de la

période mensuelle et ce commandement comprend les lois relatives aux symptômes de cet état et comment les autres peuvent être rendus impurs par elle.

• JEUDI 4 AVRIL – 28 ADAR II

Mitsva positive n° 104 : Il s'agit du commandement concernant un homme atteint de flux. Ce commandement comprend toutes les lois relatives aux symptômes d'un homme atteint de flux et de quelle manière il rend les autres impurs.

• VENDREDI 5 AVRIL – 29 ADAR II

Mitsva positive n° 104 : Il s'agit du commandement concernant un homme atteint de flux. Ce commandement comprend toutes les lois relatives aux symptômes d'un homme atteint de flux et de quelle manière il rend les autres impurs.

Mitsva positive n° 96: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné au sujet de l'impureté transmise par le cadavre des animaux.

• SAMEDI 6 AVRIL – 1^{er} NISSAN

Mitsva positive n° 96: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné au sujet de l'impureté transmise par le cadavre des animaux.

Extrait
du Séfer
Hamitsvot
(Maïmonide)

Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif

ILS NE SONT PAS ARRIVÉS COMME PRÉVU...

C'était le matin de la veille de Pessa'h 2016. Les préparatifs battaient leur plein dans toutes les familles juives et, particulièrement, chez la famille G. dans une petite ville du nord d'Israël. Ils avaient prévu de passer la fête chez des amis dans la ville de Modiin, une ville située entre Tel-Aviv et Jérusalem.

Avec l'aide de son fils aîné, Mme G. achevait d'emballer tout ce qu'elle avait préparé mais, quoi qu'elle fasse, il y avait toujours encore quelque chose d'urgent à faire cuire et à assaisonner – surtout qu'en fait, il devait y avoir près de 35 personnes à la table du Séder à Modiin !

Pendant ce temps, M. G. faisait entrer boîtes et valises dans le coffre de la voiture alors que les enfants s'entassaient sur la banquette arrière, en gardant leurs jambes sur les paquets... Ce n'est que plus tard que Mme G. et son fils quittèrent la ville après les derniers préparatifs, dans le deuxième véhicule de la famille.

Ils constatèrent vite qu'il y avait eu un accident sur la route et que la circulation était fortement ralentie. Le soleil allait bientôt se coucher et il restait encore 100 kilomètres avant d'arriver à destination. Il n'y avait pas le choix : ils n'y arriveraient pas. Ils sortirent donc de l'autoroute et entrèrent dans la ville la plus proche qui se trouvait être 'Hadera, sur la côte méditerranéenne. Au début, ils envisagèrent de passer la fête en campant dans la voiture. Même s'ils n'étaient pas dans une maison, ils avaient amplement de quoi manger. Cependant, cette option n'était pas réaliste : on fêtait le Séder ce soir-là et, dans une voiture, ce ne serait vraiment pas l'idéal. Ils décidèrent donc d'essayer de trouver une famille qui pourrait les héberger durant la fête.

- Excuse-moi, demanda Mme G. à un petit gar-

çon qui jouait dans une cour, connais-tu ici une famille pratiquante qui célèbre Pessa'h de façon traditionnelle ?

Effectivement, le petit garçon leur apprit qu'il y avait une famille D. correspondant à leur description au premier étage de la tour voisine.

Madame G. frappa à la porte, le cœur battant : pourrait-elle passer Pessa'h avec son fils dans un environnement correct et pourraient-ils être hébergés pour la nuit ?

- Bonjour, salua la dame qui lui ouvrit la porte, très surprise. Mon fils et moi-même sommes des naufragés de la route, nous avons été coincés dans les embouteillages alors que la fête approche : pourriez-vous peut-être nous héberger pour cette journée et cette nuit ?

- Euh... Je suppose que oui, balbutia la dame, mais je vais d'abord demander à mon mari ! Et elle disparut dans le couloir. Quelques instants plus tard, elle réapparut, un peu nerveuse :

- Nous serions contents de vous héberger, bien sûr. Ce sera un peu à l'étroit mais nous serons heureux de vous recevoir. Cependant, je dois vous avertir que notre famille poursuit un strict régime végétarien donc la nourriture risque de ne pas vous convenir exactement...

- Nourriture ? s'exclama Mme G. J'ai oublié de vous signaler que j'ai dans la voiture de quoi nourrir 35 personnes ! Je vais apporter toutes les casseroles et les boîtes afin de les stocker dans le réfrigérateur avant que tout ne s'abîme dans la voiture !

Stupéfaite, la famille D. observa ce qui semblait être une parade sans fin de poisson, viande, salades, poulets, fruits, vins, jus de raisin à ranger dans le réfrigérateur ainsi que des Matsot et de la vaisselle jetable.

Une fois que les marmites furent posées sur la plaque électrique de Pessa'h et que les femmes et filles eurent allumé les bougies de la fête, les hommes partirent à la synagogue et les dames se reposèrent quelques instants au salon.

- Je veux que vous compreniez, dit Mme D., que c'est un véritable miracle qui vient de se produire dans notre maison aujourd'hui !

En fait, ce que je vous ai annoncé auparavant, ce n'était pas la stricte vérité. Nous ne sommes pas végétariens. Nous sommes juste très pauvres. Mon mari et moi-même avons tous les deux perdu nos emplois dernièrement et nous traversons une période financièrement très dure. Pour expliquer à nos enfants pourquoi nous nous contentons de manger du pain et du 'houmous au petit déjeuner, au déjeuner et au dîner, nous avons prétendu que nous testions les effets d'un strict régime végétarien.

Pour Pessa'h, nous n'avons absolument rien pu acheter et nous ne sommes pas du genre à frapper à la porte de toutes les associations caritatives. Finalement nous avons décidé d'aller dans un Séder communautaire chez les Loubavitch qui, certainement, nous accepteraient même sans payer mais nous n'avions aucune

idée comment passer le reste de la fête.

Les jours ont passé et le garde-manger restait obstinément vide. Je demandai à mon mari : « Comment allons-nous faire pour Pessa'h ? ». Il me répéta d'avoir confiance en D.ieu, qu'il peut venir à notre aide en un clin d'œil... Je ne peux pas dire que j'étais vraiment convaincue mais avais-je le choix ? Encore ce matin, je me suis désolée devant lui et il me répéta d'avoir confiance en D.ieu... Cette après-midi, je n'en pouvais plus et j'ai éclaté en sanglots : même si nous recevions miraculeusement de la nourriture, il n'y aurait pas assez de temps pour la préparer avant la fête. Je pleurai dans ma chambre pour que mes enfants ne me voient pas : « Si D.ieu veut nous envoyer de la nourriture pour Pessa'h, Il saura comment le faire, et ce sera chaud et appétissant ! » affirma mon mari d'un ton assuré. D'un côté, j'étais impressionnée par son calme et sa confiance mais j'avais l'impression de devenir folle ! Se rendait-il vraiment compte de la gravité de la situation ou étais-je trop naïve ?

Nous allions bientôt allumer les bougies de la fête, mes filles et moi-même et... toujours rien à manger...

C'est alors que D.ieu vous a envoyés avec une voiture remplie de tous les mets délicieux de Pessa'h... Et de quoi nourrir 35 personnes en plus ! Grâce aux embouteillages mais surtout grâce à D.ieu, nous allons pouvoir célébrer dignement et comme des rois cette fête de Pessa'h !

P.S : Bien entendu, cette histoire authentique (digne des légendes sur le prophète Élie ou le Baal Chem Tov) ne s'arrêta pas là. Madame G. s'occupa personnellement après la fête d'aider discrètement la famille D. qui, depuis, a pu retrouver une certaine stabilité financière.

Rav Yochanan Butman

Loubavitch Hadera

Traduit par Feiga Lubecki

ÉTINCELLES

DE MACHIA'H

« D.IEU SERA UN »

Parlant du temps de Machia'h, le prophète (Zacharie 14 :9) annonce : « En ce jour, D.ieu sera Un et Son Nom sera Un ». Il convient de préciser ce qu'une telle idée apporte à la grandeur de la nouvelle ère.

En fait, aujourd'hui, l'unité de D.ieu et Son omniprésence ne sont pas manifestes. Ainsi l'univers peut sembler être une entité indépendante de la Divinité et autonome par rapport à Elle. En revanche, lorsque le Machia'h viendra, chacun verra que l'univers s'efface devant la Lumière Divine qui le pénètre et le fait vivre constamment. A ce moment, la réalité profonde du concept d'Unité Divine apparaîtra à tous.

(d'après Torah Or, Vaéra, p. 55c) H.N.

Pour la 27^e année SÉDARIM GRATUITS POUR TOUS

du vendredi soir 19 avril
au dimanche soir 21 avril 2019

Seul ou en difficulté*.

Inscription uniquement sur rendez-vous

à la synagogue "Ketoret"

18 rue Georges Auric Paris 19^e

Tél : 06 61 69 90 46

Vous pouvez nous soutenir en souscrivant

une subvention par carte de crédit ou par

Paypal sur le site bethmamash.org

ou bien par chèque adressé à

ABM chez Mr Hourri

6 rue Bernard Têtu 75019 Paris appt 1752.

Possibilité de paiement au 06 70 95 53 52.

* justificatif d'identité et de situation pour les inscriptions

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QUELLES SONT LES LOIS ET COUTUMES DU MOIS DE NISSAN ?

- Le mois de Nissan commence cette année samedi 6 avril (Roch 'Hodech).
 - On évite de manger des Matsot jusqu'au soir du Séder (vendredi soir 19 avril).
 - Dans toutes les communautés, on a coutume de ramasser de l'argent afin de pourvoir aux besoins des familles nécessiteuses pendant la fête. Cela s'appelle **Maot 'Hitime**, l'argent pour la farine (nécessaire à la confection des Matsot).
 - Le Rabbi a institué que chaque responsable communautaire s'efforce de distribuer à ses fidèles (et surtout à ceux qui sont dans le besoin) des **Matsot Chmourot** (rondes, cuites à la main, spécialement surveillées depuis la moisson du blé), au moins pour les deux soirs du Séder.
 - Tout le mois de Nissan, on ne récite pas la prière de Ta'hanoune (supplications journalières).
 - On ne jeûne pas durant le mois de Nissan (excepté les mariés avant la cérémonie).
 - Après la prière du matin, les treize premiers jours du mois, on lit le sacrifice apporté par le Nassi du jour, en souvenir des sacrifices apportés par les princes des tribus le jour de l'inauguration du Michkane, le sanctuaire portatif dans le désert (Bamidbar - Nombres chapitre 7 et début du chapitre 8). Après la lecture des versets, on ajoute la courte prière de Yehi Ratsone imprimée dans le Siddour, le livre de prières.
 - La première fois que l'on voit des arbres fruitiers en fleurs au cours du mois de Nissan, on récite la bénédiction Chélo 'Hissère Beolamo...
- F.L.** (d'après Chéva'h Hamoadim - Rav Shmuel Hurwitz)

PROCURATION de VENTE du 'HAMETS

Je soussigné.....
demeurant.....

Code postal : Ville :

donne le plein pouvoir au Rabbin L.I. Kahn pour procéder à la vente avant Pessa'h de toutes sortes de 'Hamets et de la vaisselle 'Hamets non nettoyée m'appartenant, de même qu'à la location des lieux suivants où ils seront entreposés :

.....
.....
.....

.....et partout où il se trouve et j'accepte toutes les modalités et les conditions énoncées dans l'acte général de procuration pour la vente du 'Hamets établi par le Rabbin L. I. Kahn.

Date : / / 2019 Signature :

Vous pouvez renvoyer cette procuration au BETH LOUBAVITCH : 8, rue Lamartine -75009 Paris

• **Par la poste:** (ne pas envoyer en recommandé) ce formulaire doit être envoyé au plus tard le **mardi 16 avril 2019**. Passé ce délai, ce formulaire peut être apporté au BETH LOUBAVITCH jusqu'au **jeudi 18 avril à 19h**.

• **Par fax** au numéro suivant : **01 45 26 24 37**

• **Par Internet** à l'adresse suivante : **www.loubavitch.fr**, avant le **jeudi 18 avril à 19h**.

Nous ne pouvons accepter aucune responsabilité quant aux formulaires qui nous parviendraient tardivement.

N.B.: Inutile d'avoir rangé tout votre 'Hamets pour renvoyer la procuration. Précisez simplement les lieux où vous le déposerez. Il suffit que le 'Hamets s'y trouve à la date de la vente effective.

LEADER CASH

Votre magasin au cœur du 19^e

82 rue Petit - 75019 Paris

600 m²
au service
de la
communauté

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat



ESHTEL
Gourmet

GLATT CACHER LAMEHADRINE

Traiteur • Plats de Chabbat

55 rue Petit - 75019 Paris

06 51 42 24 47



GARAGE DIRECT AUTO
Carrosserie
Peinture
Mécanique

Franchise offerte
(voir conditions au garage)
14 véhicules de courtoisie
- Demander **Shmouel** -
43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny
Tél : 01 57 42 57 42 / 01 48 44 00 88
directauto@orange.fr

AUTOVISION
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

LE NUMERO
Service Porte à Porte **1** Service assuré avec Ahavat Israël

DE LA COMMUNAUTÉ
32-36 rue de Stalingrad
93310 Le Pré S. Gervais
A 3MN DE LA PORTE DE PANTIN
Prise de RDV : Feivel Basanger
01 41 83 19 23 / 06 21 65 58 71

LEADER CASH LEVALLOIS

**NOUVEAU
INEDIT**

81 rue Jules Guesde

92300 Levallois

01 47 37 52 68

- Livraison gratuite à partir de 100 € (voir conditions)
- 2 parkings gratuits (< 30 min.) à proximité
- Choix et Prix défiant toute concurrence
- Sur 600 M²

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat



Votre Boîte de Tsédaka est pleine !

Contactez-nous au **01 45 26 87 60**
Nous nous ferons un plaisir de venir la chercher

Vous pouvez également la déposer au **Beth Loubavitch : 8, rue Lamartine - Paris 9^e** ou **55, rue Petit - Paris 19^e**

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.